

## Budget 2012

### *Les plans de promotions en ligne de mire*

Au-delà du plan de rigueur présenté par le Premier Ministre ce 24 août pour réduire le déficit public, le gouvernement a renvoyé aux parlementaires le soin de trouver 1 milliard d'euros d'économies budgétaires supplémentaires pour le budget 2012.

Les premières pistes évoquées visent une nouvelle fois les fonctionnaires !

En effet, un débat est en train de se focaliser sur un point peu souvent évoqué depuis 2007 : la rétrocession aux fonctionnaires de 50% des économies réalisées au travers le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La Cour des Comptes, dans un récent rapport, pointe que certains ministères vont au-delà de ce taux de rétrocession, ce qui pour elle, expliquerait en grande partie un gain budgétaire lié aux suppressions d'emplois loin d'être à la hauteur des prévisions.

#### **FO Finances récuse ce constat !**

Dans les ministères économique et financier, le taux de non renouvellement des départs à la retraite atteint non pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais 70%. Par ailleurs, ce qui était un slogan en 2007 « Moins nombreux – Mieux payés », est resté lettre morte, hormis quelques mesures spécifiques liées à certaines restructurations..

Pour autant, reprenant à son compte les conclusions de la Cour des comptes, le rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée Nationale, propose d'intégrer dans le taux de 50% de rétrocession, tous les avantages catégoriels (le NES B, le prochain 8<sup>ème</sup> échelon de la catégorie C par exemple). Cette proposition, si elle était entérinée, aurait indubitablement un impact néfaste sur le taux de promotions internes dans les directions de nos ministères.

**Or, les taux de promotions actuels ne permettent pas, loin de là, à tous les agents de connaître une promotion dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.**

**C'est pourquoi, FO Finances condamne cette nouvelle attaque anti-fonctionnaire, et considère qu'il serait particulièrement inconcevable que les taux de promotion à venir soient en diminution, au risque de bloquer les carrières des agents encore plus durement !**

**FO Finances saura rappeler ses exigences et ce dès le prochain Comité technique Paritaire Ministériel, présidé par les ministres.**

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011